

CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MAJEURE

- Une copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie de naissance)
- Deux photos
- Un justificatif de domicile datant de moins d'un an
 - o Facture ou échéancier de fournisseur d'énergie, d'eau, téléphone mobile, fixe, internet, avis d'imposition
 - o J'habite chez un particulier
 - La copie de la carte d'identité de l'hébergeant
 - Un justificatif de domicile à son nom
 - Une attestation d'hébergement signée par la personne m'hébergeant

EN CAS DE PERTE OU VOL : les mêmes documents + la déclaration de perte ou vol
Et 25 € en timbres fiscaux

CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE

- Une copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie de naissance)
- Deux photos
- Un justificatif de domicile datant de moins d'un an du représentant légal présent lors de la démarche
- En cas de divorce ou de séparation présenter la décision de justice statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

EN CAS DE PERTE OU VOL : les mêmes documents + la déclaration de perte ou vol
Et 25 € en timbres fiscaux

**Attestation sur l'honneur
Relative à l'HEBERGEMENT**

Je soussigné (e) Mme, Mr

Atteste héberger Mme, Mr

Depuis le

délais de 3 mois minimum à cette adresse

A mon adresse ci-après :

.....

.....

Fait à

Le

Signature,

Pièces à joindre (fournir les originaux) :

- Titre d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de l'hébergeant

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,
- 2°) de falsifier une attestation ou d'un certificat originairement sincère,
- 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.